

SOSLM SH/7

3162

(1939)

A

Chantier d'injection de traverses de COLLONGES

Dépêche du M.T.P. à la S.N.C.F.

28. 3.39

Chantier d'injection de traverses de COLLONGES

MINISTERE
DES TRAVAUX PUBLICS

Direction Générale
des Chemins de fer
et des Transports

5ème Bureau

A.G. 108-1⁴4

PARIS, le 28 mars 1939

LE MINISTRE

à Monsieur le Président du Conseil d'Administration
de la Société Nationale des Chemins de fer Français

Mon attention a été appelée sur les graves répercussions sociales que serait susceptible d'entraîner la reprise, par la Société Nationale des Chemins de fer, du chantier d'injection de traverses de Collonges (Côte-d'Or).

Ce chantier est exploité depuis une vingtaine d'années par des entreprises privées adjudicataires, et emploie 80 ouvriers sélectionnés qui seraient ainsi réduits au chômage dans une localité où le marché du travail ne présente aucune possibilité d'embauchage.

Je vous prie de vouloir bien me renseigner d'urgence sur les modalités selon lesquelles la Société Nationale envisage l'exploitation future du chantier de Collonges.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,
de MONZIE.